



Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 2025
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Forum sur les questions relatives aux minorités

Dix-huitième session

Genève, 27 et 28 novembre 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Ordre du jour provisoire et annotations

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
2. Renforcer la confiance et la cohésion sociale : lever les obstacles à la coexistence pacifique.
3. Reconnaître la pleine contribution des minorités au tissu économique, social, culturel, politique et institutionnel de la société.
4. Amplifier la voix des minorités dans les processus de consolidation de la paix, de responsabilisation et de justice transitionnelle.
5. Conclusions.

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Dates et lieu

Conformément aux résolutions 6/15 et 19/23 du Conseil des droits de l'homme, le Forum sur les questions relatives aux minorités tiendra sa dix-huitième session les 27 et 28 novembre 2025. Les séances se tiendront au Palais des Nations, à Genève, dans la Salle des Assemblées.

Les documents relatifs à la session pourront être consultés sur la page Web du Forum¹.

Ouverture de la session

Le Président du Conseil des droits de l'homme ouvrira la session par une déclaration, qui sera suivie de celles du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités et du Président du Forum.

¹ Voir <https://www.ohchr.org/en/events/forums/2025/eighteenth-session-forum-minority-issues>.



Réunions-débats

Au cours de la session, qui durera deux jours, les participants seront conviés à trois réunions-débats portant sur le thème « La contribution des minorités à des sociétés plurielles, résilientes et pacifiques ». Deux intervenants ouvriront chaque réunion-débat.

Les recommandations formulées à l'issue des réunions-débats figureront dans le document final que le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités présentera au Conseil des droits de l'homme à sa soixante et unième session.

2. Renforcer la confiance et la cohésion sociale : lever les obstacles à la coexistence pacifique

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Forum examinera les facteurs structurels de méfiance, d'exclusion et de conflit entre les minorités et les populations dominantes ainsi qu'entre les groupes minoritaires eux-mêmes. La discussion portera sur les causes profondes de l'exclusion, de la discrimination et des tensions entre les groupes, notamment les inégalités profondément ancrées, la stigmatisation sociale et l'invisibilité persistante des groupes minoritaires, qui sont autant d'obstacles à l'harmonie et à la coexistence pacifique. Les participants mettront en lumière les initiatives menées par les États et par les communautés qui ont permis d'apaiser les tensions et de favoriser la confiance, telles que les stratégies communautaires, les programmes de médiation, le dialogue interculturel, intercastes et interconfessionnel et les politiques d'éducation multilingue. Ils réfléchiront également au rôle de l'éducation, des médias et de l'expression artistique ou culturelle dans la lutte contre la stigmatisation et dans l'établissement de normes sociales inclusives.

3. Reconnaître la pleine contribution des minorités au tissu économique, social, culturel, politique et institutionnel de la société

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Forum examinera la contribution – souvent sous-estimée ou négligée – des minorités à la société dans tous ses aspects. La discussion portera sur les mesures à prendre pour que la contribution des minorités soit reconnue à sa juste valeur et soit prise en compte dans les récits nationaux et dans l'élaboration des politiques au niveau national. Les participants présenteront des exemples de la manière dont les communautés minoritaires renforcent la participation citoyenne et les institutions, enrichissent la vie culturelle et font progresser l'innovation et le développement. On peut citer comme exemple la façon dont les entreprises appartenant à des minorités stimulent l'économie locale, dont les artistes et les intellectuels appartenant à des minorités élargissent les cultures nationales et dont les militants appartenant à des minorités influent sur les réformes politiques et les normes de protection des droits de l'homme. Une attention particulière sera également accordée aux approches multipartites et multiniveaux dans le cadre desquelles des gouvernements, la société civile, le monde universitaire et le secteur des entreprises ainsi que des chefs religieux et d'autres acteurs collaborent pour élaborer des politiques inclusives et veiller à ce que les minorités soient considérées comme contribuant à part entière à la prospérité partagée.

4. Amplifier la voix des minorités dans les processus de consolidation de la paix, de responsabilisation et de justice transitionnelle

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Forum examinera le rôle unique des minorités dans les sociétés en situation de post-conflit ou de transition, et l'importance de leur participation à la construction d'une paix durable. Il s'agit d'une question cruciale car les processus de consolidation de la paix qui excluent les minorités peuvent aggraver les inégalités structurelles et perpétuer l'instabilité. Les participants réfléchiront à la manière dont les communautés minoritaires, en s'appuyant sur leur expérience de la marginalisation ou des conflits, contribuent à la réconciliation, au dialogue et à la recherche de la justice. Ils pourront mettre en lumière des actions menées par des minorités dans le cadre du règlement de différends, de projets locaux de réconciliation ou de commissions Vérité et réconciliation inclusives. Ils examineront également les réformes juridiques et institutionnelles qui sont nécessaires pour garantir la représentation et la protection des minorités dans les mécanismes de justice transitionnelle, démontrant que des processus inclusifs peuvent contribuer à l'instauration de sociétés plus stables, plus résilientes et plus justes.

5. Conclusions

Le Président du Forum et le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités présenteront leurs conclusions, en se fondant sur les résultats des deux journées de débat, et formuleront des propositions quant à la suite à donner aux travaux du Forum.

Annexe

Programme de travail du Forum sur les questions relatives aux minorités à sa dix-huitième session

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Jeudi 27 novembre 2025		
10 h 00-13 h 00	1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	Allocution de bienvenue et déclaration liminaire du Président du Conseil des droits de l'homme Observations du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Observations du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités Observations du Président du Forum sur les questions relatives aux minorités
	2. Renforcer la confiance et la cohésion sociale : lever les obstacles à la coexistence pacifique	Réunion-débat
15 h 00-18 h 00	2. Renforcer la confiance et la cohésion sociale : lever les obstacles à la coexistence pacifique (<i>suite</i>)	Réunion-débat (<i>suite</i>)
Vendredi 28 novembre 2025		
10 h 00-13 h 00	3. Reconnaître la pleine contribution des minorités au tissu économique, social, culturel, politique et institutionnel de la société	Réunion-débat
15 h 00-18 h 00	4. Amplifier la voix des minorités dans les processus de consolidation de la paix, de responsabilisation et de justice transitionnelle	Réunion-débat
	5. Conclusions	Observations du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités Observations du Président du Forum sur les questions relatives aux minorités